

Comité consultatif sur l'application des droits

Neuvième session
Genève, 3 – 5 mars 2014

ACTIVITÉS RÉCENTES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document résume les activités dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle menées dans le cadre du programme 17 de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), d'octobre 2012 à décembre 2013. Les objectifs du programme définis dans le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2012-2013, ainsi que la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ont orienté les activités. Celles-ci ont visé principalement à répondre aux demandes d'assistance juridique et technique émanant d'États membres, conformément aux recommandations n^{os} 1, 6, 12 à 14 et 17 du Plan d'action pour le développement, et à favoriser la coopération avec les organisations partenaires et le secteur privé, afin de renforcer l'intégration des préoccupations liées au développement dans les activités conjointes.

2. Il est rappelé que l'objectif stratégique VI de l'OMPI "Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle" est un objectif général et intersectoriel visant à créer un environnement propre à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle d'une façon durable et à renforcer la capacité des États membres en matière d'application efficace des droits de propriété intellectuelle, compte tenu des intérêts de la société et des préoccupations liées au développement. L'objectif stratégique VI bénéficie de l'appui de plusieurs programmes de l'OMPI, et nombre des activités présentées aux paragraphes 5 à 13 ci-après ont été réalisées dans le cadre d'une étroite collaboration interne, en particulier avec les programmes suivants : programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), programme 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), programme 16 (Économie et statistiques), programme 19 (Communications) et programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs).

3. Les sections qui suivent illustrent les activités de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, menées dans le cadre du programme 17, mais le but n'est pas de présenter un rapport exhaustif car d'autres secteurs d'activité de l'OMPI contribuent à l'objectif stratégique VI. La section I est consacrée à l'assistance aux États membres, la section II donne des informations sur la coopération et la coordination entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé, et la section III renvoie aux publications concernant les éléments les plus récents dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. La section IV donne des informations sur les activités menées dans le cadre du programme des prix de l'OMPI.

4. Une mise à jour régulière sur les activités de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, avec des liens vers les programmes concernés, est disponible sur le site Web de l'Organisation à l'adresse <http://www.wipo.int/enforcement/en/activities/current.html>.

I. ASSISTANCE AUX ÉTATS MEMBRES : AVIS D'ORDRE LÉGISLATIF, FORMATION ET SENSIBILISATION

5. Durant la période examinée, de nombreuses demandes d'assistance dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle et l'application des droits ont été reçues des États membres dans le cadre du programme 17. Les services demandés ont porté sur une assistance législative, ainsi que sur des activités de formation et de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires chargés du respect des lois et du corps judiciaire.

6. Concernant les avis d'ordre législatif, le programme 17 était axé sur l'examen approfondi de la compatibilité des lois en vigueur et des projets de loi avec les obligations en matière d'application des droits incombant au titre de la partie III de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), prenant en compte comme il se doit les éléments d'équilibre et de flexibilité prévus dans cet Accord. L'OMPI fournit de manière confidentielle une assistance législative aux États membres qui en font la demande.

7. En outre, l'OMPI a organisé des ateliers nationaux et internationaux spécialisés, des réunions, des séminaires, des visites d'étude et des colloques visant à aborder tous les aspects de la promotion du respect de la propriété intellectuelle :

- *Atelier sous-régional sur l'impact économique et social de la contrefaçon et autres atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Dakar (Sénégal), 16 – 18 octobre 2012.*

Les objectifs de cet atelier, organisé conjointement avec l'Office des brevets du Japon (JPO) et en coopération avec l'Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation technologique (ASPIT) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient : i) d'approfondir les connaissances et de renforcer les compétences en matière de propriété intellectuelle des représentants des douanes, du ministère public et autres fonctionnaires chargés de l'application des lois dans les États de l'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne les mécanismes de protection et d'application ; ii) de faire connaître les procédures et les approches adoptées par certaines industries pour créer et renforcer les mécanismes visant à promouvoir le respect des droits de propriété intellectuelle; et iii) de sensibiliser les participants aux conséquences économiques et sociales du piratage et de la contrefaçon, en particulier en ce qui concerne les secteurs de la santé, de l'alimentation, des transports et de la sécurité et leur incidence sur le bien-être général de la société. Cet atelier a réuni quelque 50 participants (représentants des douanes, de la police, des autorités de

surveillance du marché, du ministère public) provenant de 15 États membres de la CEDEAO.

- Séminaire sous-régional de formation en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et d'autres États francophones d'Afrique sub-saharienne, Abidjan (Côte d'Ivoire), 22 – 24 octobre 2012. Cet atelier a été organisé conjointement avec l'OAPI et en coopération avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI, France), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et le Ministère de l'industrie et de la promotion du secteur privé de Côte d'Ivoire, dans le but d'approfondir les connaissances et de renforcer les compétences des magistrats et des membres du corps judiciaire, ainsi que de la communauté juridique, en ce qui concerne les contentieux dans le domaine de la propriété intellectuelle, afin de contribuer à la gestion efficace des procédures dans les cas d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle, compte tenu des aspects liés au développement relatifs à l'objectif stratégique VI. Cet atelier a réuni quelque 80 magistrats provenant de 16 États membres de l'OAPI, du Burundi, des Comores, de Djibouti, de Madagascar, de la République démocratique du Congo et du Rwanda.
- Cinquième symposium inter-régional sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Chisinau (République de Moldova), 23 et 24 octobre 2012. Les objectifs de ce symposium inter-régional organisé en coopération avec l'Agence nationale de la propriété intellectuelle de la République de Moldova (AGEPI), dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient de présenter, en vue de son approbation, le projet de version finale de l'Étude de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle dans les pays en transition, et également d'examiner la question des activités de suivi dans la région. Ce symposium a réuni des hauts fonctionnaires responsables de l'application des lois (représentants des douanes, de la police et inspecteurs en charge de la surveillance du marché) provenant des pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malte, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine. Deux représentants provenant de l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO) ont répondu à l'invitation de l'AGEPI et étaient présents en tant qu'observateurs.
- Cours de formation sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Tokyo (Japon), 5 – 9 novembre 2012. Les objectifs de ce cours de formation, organisé conjointement avec l'Office des brevets du Japon, dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient : i) de discuter de diverses questions se rapportant à la promotion du respect de la propriété intellectuelle et de son application, comme d'autres modèles pour faire face à la contrefaçon et au piratage et la mise à l'écart des circuits commerciaux ou la destruction de marchandises portant atteinte à un droit; ii) d'examiner les normes minimales et les éléments de flexibilité prévus à la partie III de l'Accord sur les ADPIC, y compris les développements récents dans la jurisprudence; iii) d'examiner les motifs, les éléments, les enquêtes et les poursuites des crimes et des atteintes à la propriété intellectuelle, notamment le prononcé de la peine et la proportionnalité; et iv) d'analyser le rôle des diverses parties prenantes dans l'intérêt d'une coopération stratégique et efficace. Ce cours de formation a réuni 23 participants, y compris des hauts représentants, ayant une expérience en matière de propriété intellectuelle, du parquet, de la magistrature, des autorités douanières, des autorités de surveillance du marché et des Offices de propriété intellectuelle, de l'Afrique du Sud, du Cambodge, de la Chine, de l'Égypte, de l'Indonésie, du Maroc, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, de la Thaïlande et du Viet Nam. Ce programme dirigé par l'OMPI a été suivi d'un programme dirigé par

l'Office des brevets du Japon consacré à l'expérience du Japon, qui s'est tenu du 12 au 16 novembre 2012.

- Atelier sous-régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Muscat (Oman), 12 et 13 novembre 2012. Les objectifs de cet atelier organisé en coopération avec le Département de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce et de l'industrie d'Oman, dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient: i) de sensibiliser l'opinion publique au rôle essentiel que joue la propriété intellectuelle dans le développement socioéconomique; ii) d'évaluer l'attitude et la perception des consommateurs; iii) d'encourager les modes de pensée novateurs et l'esprit d'entreprise; et iv) d'organiser des campagnes de sensibilisation du public qui s'adressent aux jeunes, aux consommateurs et à la communauté des affaires. Vingt participants provenant des pays suivants ont été invités : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar. Parmi les participants figuraient des fonctionnaires de haut niveau et de niveau intermédiaire des offices nationaux de propriété intellectuelle, des représentants des ministères de l'éducation, des autorités douanières et des forces de police, ainsi que des représentants de la communauté juridique, des institutions académiques, d'associations de consommateurs et du secteur privé.
- Programme de formation inter-régional sur l'application du droit d'auteur, Séoul (République de Corée), 12 – 20 novembre 2012. Les objectifs de ce programme de formation, organisé en coopération avec le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée et la Commission coréenne du droit d'auteur, étaient : i) d'examiner la valeur de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle pour le développement économique et social des pays participants; ii) de dispenser une formation de base sur les mesures correctives et autres; iii) de discuter de diverses questions se rapportant à la promotion du respect de la propriété intellectuelle, telles que les méthodes permettant de déterminer l'étendue du piratage et son incidence, la jurisprudence pertinente, l'environnement numérique, la destruction ou la mise à l'écart des circuits commerciaux des produits enfreignant les droits de propriété intellectuelle; et iv) d'envisager des stratégies nationales et régionales pour renforcer la coopération aux fins de la promotion du respect du droit d'auteur. Ce programme de formation a été suivi par 12 participants représentant des bureaux de droit d'auteur et des forces de police et provenant de la Chine, de la Colombie, de l'Indonésie, du Kazakhstan, de la Malaisie, du Mexique, de l'Ouzbékistan, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, de la Thaïlande et du Viet Nam.
- Séminaire national sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et autres institutions chargées de l'application des lois, Sofia (Bulgarie), 22 et 23 novembre 2012. Les objectifs de ce séminaire, organisé en coopération avec l'Office des brevets de la République de Bulgarie (BPO), dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient : i) de renforcer les capacités en matière d'application des droits de propriété intellectuelle des juges bulgares et d'autres institutions (procureurs, douanes, police); et ii) d'examiner les développements récents intervenus dans ce domaine ainsi que d'autres questions d'actualité liées à la promotion du respect de la propriété intellectuelle, telles que la sensibilisation des consommateurs et une stratégie nationale visant à renforcer la coopération entre les parties prenantes des secteurs public et privé. Ce séminaire a réuni quelque 50 participants, dont des juges (provenant principalement de tribunaux de première instance et de commissions administratives), des procureurs, des membres des forces de police et des fonctionnaires des douanes, des membres du personnel de l'Office des brevets de la République de Bulgarie, y compris des inspecteurs du marché, ainsi que des représentants de titulaires de droits locaux.
- Atelier sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle à l'intention des responsables de l'application des lois, Katmandou (Népal), 5 – 7 décembre 2012.

Les objectifs de cet atelier, organisé en coopération avec le Département de l'industrie, Ministère de l'industrie, étaient d'examiner les normes minimales et les éléments de flexibilité prévus à la partie III de l'Accord sur les ADPIC; d'examiner des questions thématiques telles que la sensibilisation des consommateurs et la mise à l'écart des circuits commerciaux équitable des produits enfreignant les droits de propriété intellectuelle; et d'envisager une coopération efficace, tout en tenant compte des besoins en matière de renforcement des capacités, dans le cadre de l'objectif stratégique VI. Cet atelier a réuni quelque 45 fonctionnaires chargés de l'application des lois issus des autorités douanières et des forces de police, des fonctionnaires d'autres ministères, et des membres de la communauté juridique et du secteur privé.

- Colloque de l'OMPI à l'intention des juges des cours d'appel et de district, Katmandou (Népal), 6 décembre 2012 (après-midi). L'objectif de ce colloque organisé en coopération avec le Département de l'industrie du Ministère de l'industrie du Népal, était de sensibiliser le pouvoir judiciaire à certaines questions d'actualité relatives à la gestion et au règlement efficaces et cohérents des cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, compte dûment tenu des besoins en matière de renforcement des capacités. Ce colloque a réuni 34 juges et fonctionnaires de justice, ainsi que des membres de la communauté juridique.
- Mission sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle – proposition de projet pour l'application des droits de propriété intellectuelle, Port of Spain (Trinité-et-Tobago), 29 – 31 janvier 2013. Dans le cadre de l'objectif stratégique VI, les réunions avec les représentants des secteurs public et privé visaient à fournir une assistance à l'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago afin d'élaborer, puis de lancer, un projet national d'envergure financé par le gouvernement pour sensibiliser l'opinion publique à la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle, l'objectif à long terme étant de favoriser l'avènement d'une génération future d'innovateurs et de créateurs.
- Atelier régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Malé (Maldives), 13 et 14 janvier 2013. Les objectifs de cet atelier organisé en coopération avec le Ministère du développement économique des Maldives (MOED) et avec l'assistance de l'Office des brevets du Japon (JPO), dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient : i) de mieux faire comprendre le rôle que joue la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans le développement socioéconomique; ii) de fournir aux parties prenantes des informations sur la manière d'élaborer, puis de mettre en œuvre, des stratégies nationales de sensibilisation; et iii) de renforcer la coopération à des fins stratégiques entre les parties prenantes des secteurs public et privé. Cet atelier a réuni 35 participants représentant des offices de propriété intellectuelle, des ministères de l'industrie et du commerce, des affaires juridiques, de la justice et des affaires parlementaires, ainsi que des journalistes du Bangladesh, du Bhoutan, de la Malaisie, du Pakistan, du Sri Lanka et des Maldives.
- Atelier à l'intention des organismes chargés de l'application des lois et table ronde de haut niveau sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle, Saint John's (Antigua-et-Barbuda), 6 et 7 mars 2013. Les objectifs de cet atelier, dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient : i) de renforcer les capacités des fonctionnaires chargés de l'application des lois; ii) de mieux faire comprendre le rôle que joue la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans le développement socioéconomique; iii) de fournir aux parties prenantes des informations sur la manière d'élaborer, puis de mettre en œuvre, des stratégies nationales de sensibilisation; et iv) de renforcer la coopération à des fins stratégiques entre les parties prenantes des secteurs public et privé. Cet atelier a été organisé en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle et du commerce d'Antigua-et-Barbuda (ABIPCO). Le premier jour, l'atelier a réuni quelque 20 participants représentant des fonctionnaires responsables de l'application des lois (police, douanes, appareil judiciaire), le Bureau des normes, la Saint John's Development Corporation et des fonctionnaires de l'office de la propriété intellectuelle. Le deuxième jour, l'atelier a

également réuni des fonctionnaires des départements de la santé, de l'agriculture, des sports et du commerce.

- *Atelier à l'intention des organismes chargés de l'application des lois et table ronde de haut niveau sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle, Saint George's (Grenade), 10 et 11 mars 2013.* Les objectifs de cet atelier, dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient : i) de renforcer les capacités des fonctionnaires chargés de l'application des lois; ii) de mieux faire comprendre le rôle que joue la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans le développement socioéconomique; iii) de fournir aux parties prenantes des informations sur la manière d'élaborer, puis de mettre en œuvre, des stratégies nationales de sensibilisation; et iv) de renforcer la coopération à des fins stratégiques entre les parties prenantes des secteurs public et privé. Cet atelier a été organisé en coopération avec l'Office des entreprises et de la propriété intellectuelle (CAIPO). Le premier jour, l'atelier a réuni quelque 25 participants représentant des fonctionnaires responsables de l'application des lois (police, appareil judiciaire), le Ministère de la santé, le Ministère de la culture, le Ministère du commerce, le Ministère des affaires juridiques, six conseils en brevets et en marques et des fonctionnaires de l'Office de la propriété intellectuelle. Le deuxième jour, l'atelier a réuni huit fonctionnaires de terrain des autorités douanières ainsi que le directeur de l'enregistrement et deux fonctionnaires de l'Office de la propriété intellectuelle.
- *Atelier à l'intention des organismes chargés de l'application des lois et table ronde de haut niveau sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle, Bridgetown (Barbade), 14 et 15 mars 2013.* Les objectifs de cet atelier, dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient : i) de renforcer les capacités des fonctionnaires chargés de l'application des lois; ii) de mieux faire comprendre le rôle que joue la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans le développement socioéconomique; iii) de fournir aux parties prenantes des informations sur la manière d'élaborer, puis de mettre en œuvre, des stratégies nationales de sensibilisation; et iv) de renforcer la coopération à des fins stratégiques entre les parties prenantes des secteurs public et privé. Cet atelier a été organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office des entreprises et de la propriété intellectuelle (CAIPO). Le premier jour, cet atelier a réuni quelque 70 participants représentant des organismes responsables de l'application des lois (police et douanes), le Ministère de la santé, le Ministère de la culture, le Ministère du commerce, des représentants de la Commission consultative nationale de la propriété intellectuelle, des juristes, des musiciens, des artistes interprètes et exécutants et des fonctionnaires de l'Office de la propriété intellectuelle. Le deuxième jour, l'atelier a réuni quelque 60 participants représentant la magistrature (magistrats de juridictions inférieures, juges de la haute cour et deux juges de la Cour suprême d'appel) et des représentants du Bureau du procureur général, ainsi que certains participants de la veille.
- *Atelier inter-régional sur l'application du droit d'auteur, Séoul (République de Corée), 4 – 11 juin 2013.* Les objectifs de cet atelier, organisé conjointement avec le Ministère de la culture, des sports et du tourisme (MCST) de la République de Corée et la Commission coréenne du droit d'auteur (KCC), dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient : i) d'examiner la valeur de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle pour le développement économique et social des pays participants; ii) de dispenser une formation de base sur les mesures correctives et autres mesures d'application des droits, notamment dans l'environnement numérique; iii) d'examiner différentes questions relatives à la promotion du respect de la propriété intellectuelle, telles que les méthodes permettant d'évaluer l'étendue du piratage et ses incidences, la jurisprudence pertinente, la destruction et la mise à l'écart des circuits commerciaux des produits enfreignant les droits de propriété intellectuelle; et iv) d'envisager des stratégies nationales ou régionales visant à renforcer la coopération aux fins de la promotion du

respect du droit d'auteur. Cet atelier a réuni 13 participants provenant du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de la Malaisie, des Philippines, de la Thaïlande et du Viet Nam.

- Mission visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle – proposition de projet pour l'application des droits de propriété intellectuelle, San José (Costa Rica), 5 et 6 juin 2013. Dans le cadre de l'objectif stratégique VI, les réunions avec les représentants des secteurs public et privé avaient pour but d'aider l'office de propriété intellectuelle du Costa Rica à élaborer et à lancer une stratégie nationale visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle en vue de sensibiliser le public à la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle, l'objectif à long terme étant de favoriser l'avènement d'une génération future innovante et créative.
- Atelier national à l'intention des juges et des procureurs sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Istanbul (Turquie), 12 juin 2013. L'objectif de l'atelier, organisé conjointement avec le Haut conseil des juges et des procureurs de la Turquie, et en coopération avec la Direction générale du droit d'auteur et l'Institut turc des brevets, était de renforcer le niveau de compétences et de connaissances nécessaires à une gestion et à un règlement justes, efficaces et cohérents des cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en tenant compte des préoccupations liées au développement énoncées dans l'objectif stratégique VI. Quelque 140 juges et procureurs de différents tribunaux civils et pénaux en Turquie ont participé à l'atelier.
- Mission visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle – proposition de projet pour l'application des droits de propriété intellectuelle, Banská Bystrica (Slovaquie), 19 et 20 juin 2013. Dans le cadre de l'objectif stratégique VI, les réunions avec les représentants des secteurs public et privé visaient à aider l'office de propriété intellectuelle de la Slovaquie à lancer une campagne de sensibilisation au respect de la propriété intellectuelle ciblant les jeunes de 10 à 15 ans.
- Atelier régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Amman (Jordanie), 25 – 27 juin 2013. Les objectifs de l'atelier, organisé en coopération avec la Direction de la protection de la propriété industrielle de la Jordanie, dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient : i) de renforcer les capacités des responsables de l'application des lois; ii) de mieux comprendre le rôle de la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans le développement socioéconomique; iii) de fournir aux parties prenantes des informations sur la façon d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de sensibilisation; et iv) de renforcer la coopération stratégique entre les parties prenantes des secteurs public et privé. Soixante participants de l'Arabie saoudite, du Bahreïn, de l'Égypte, de l'Iraq, du Koweït, du Liban, de l'Oman, du Qatar, du Yémen et de la Palestine ont été invités. L'atelier a par ailleurs accueilli quelque 25 participants locaux. Parmi les participants figuraient des hauts responsables de l'application des lois représentant la magistrature, le ministère public, les douanes et la police; des fonctionnaires d'offices nationaux de propriété intellectuelle chargés des stratégies d'information du public et des campagnes de sensibilisation; des journalistes; et des représentants des titulaires de droits basés en Jordanie.
- Séminaire sous-régional sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Tachkent (Ouzbékistan), 5 et 6 septembre 2013. Les objectifs du séminaire, organisé en coopération avec l'Agence pour la propriété intellectuelle de la République d'Ouzbékistan, étaient : i) de discuter et d'échanger des données d'expérience sur des questions pratiques relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle dans les procédures judiciaires; et ii) de renforcer le niveau de compétences et de connaissances nécessaires à une gestion et à un règlement justes, efficaces et cohérents des cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en tenant compte des préoccupations liées au développement énoncées

dans l'objectif stratégique VI. Quelque 50 participants, parmi lesquels des juges du Kazakhstan et du Kirghizistan, ont pris part au séminaire.

- Réunion régionale sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Belgrade (Serbie), 11 et 12 septembre 2013. La réunion était organisée conjointement avec l'office de la propriété intellectuelle de la Serbie. Ses objectifs, dans le cadre de l'objectif stratégique VI de l'OMPI, étaient : i) de renforcer les capacités des responsables de l'application des lois et des juges en matière d'application des droits de propriété intellectuelle; ii) de présenter et d'élargir l'étude sur l'application des droits de propriété intellectuelle dans les pays en transition; iii) d'examiner l'évolution récente – notamment celle de la jurisprudence – dans ce domaine; et iv) d'examiner d'autres questions d'actualité liées à la promotion du respect de la propriété intellectuelle, telles les perceptions et attitudes des consommateurs et les stratégies visant à établir une coopération efficace entre les différents organismes chargés de faire respecter la loi et avec les titulaires de droits. La réunion a été suivie par quelque 90 participants venant de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro, de la Roumanie, de la Serbie et de la Slovénie, dont deux directeurs d'offices de la propriété intellectuelle, des juges, des procureurs, des responsables de l'inspection du marché, des fonctionnaires de l'administration douanière, des parties prenantes du secteur privé et des membres de la communauté juridique.
- Atelier sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Kuala Lumpur (Malaisie), 10 et 11 octobre 2013. Les objectifs de l'atelier, organisé en coopération avec l'office de propriété intellectuelle de la Malaisie (MyIPO), dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient : i) de renforcer les capacités des responsables de l'application des lois; ii) de discuter de la mise en œuvre de la partie III de l'Accord sur les ADPIC; iii) d'examiner le rôle de la sensibilisation à la propriété intellectuelle à titre préventif; iv) de fournir aux parties prenantes des informations sur la façon d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de sensibilisation; et v) de renforcer la coopération stratégique entre les parties prenantes des secteurs public et privé. Cent dix participants ont pris part à l'atelier, parmi lesquels des fonctionnaires représentant les divisions de l'application des droits au sein du Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation, et du Ministère de la santé; l'administration royale des douanes de Malaisie; la police royale de Malaisie; le Ministère des sciences, de la technologie et de l'innovation; la Commission des communications et du multimédia de Malaisie (MCMC); MyIPO; l'industrie audiovisuelle malaise; des cabinets d'avocats; des titulaires de droits; et les médias.
- Séminaire régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle en Amérique centrale, San José (Costa Rica), 16 et 17 octobre 2013. Les objectifs du séminaire, organisé en coopération avec l'office de propriété intellectuelle du Costa Rica, dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient d'examiner : i) diverses questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle et à la promotion du respect de la propriété intellectuelle en Amérique centrale, notamment les méthodes permettant de mesurer la portée et l'incidence de la contrefaçon et du piratage; ii) la jurisprudence pertinente; iii) les particularités et les défis auxquels sont confrontés certains agents chargés de l'application des droits (magistrature, administration douanière, police, inspection du marché); et iv) les stratégies nationales et régionales visant à établir une coopération efficace en vue de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. Quelque 150 participants du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama ont assisté au séminaire. Parmi eux figuraient des fonctionnaires représentant des organismes et ministères chargés d'appliquer la loi, dont des membres éminents de la magistrature, des chefs d'offices de la propriété intellectuelle d'Amérique centrale, des représentants d'institutions universitaires, du secteur privé et des médias.

- Atelier régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Windhoek (Namibie), 30 et 31 octobre 2013. Les objectifs de l'atelier, organisé en coopération avec le Département des échanges et du commerce, le Ministère du commerce et de l'industrie de la Namibie, avec l'assistance de l'Office japonais des brevets (JPO), dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient d'examiner : i) l'incidence de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle sur le développement social et économique des pays participants; ii) les normes minimales et les éléments de flexibilité prévus à la partie III de l'Accord sur les ADPIC; iii) les questions d'actualité telles que la sensibilisation des consommateurs à titre préventif et la mise à l'écart des circuits commerciaux équitable des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle; et iv) de souligner l'importance des stratégies nationales et régionales visant à établir une coopération efficace, y compris des partenariats public-privé. Quarante-huit participants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, de la République démocratique du Congo, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, de Madagascar, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de l'Ouganda, des Seychelles, du Swaziland, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe ont été invités. Parmi les participants figuraient des hauts responsables de l'application des lois représentant la magistrature, le ministère public, les douanes et la police; des fonctionnaires d'offices nationaux de propriété intellectuelle chargés des stratégies d'information du public et des campagnes de sensibilisation; des journalistes et des représentants régionaux de multinationales.

- Atelier sous-régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des États membres de l'OAPI, Douala (Cameroun), 20 – 22 novembre 2013. L'atelier était organisé en coopération avec l'OAPI, l'INPI (France) et le Gouvernement de la République du Cameroun. Il avait pour but i) d'améliorer les connaissances et les compétences des participants sur les questions relatives aux litiges en matière de propriété intellectuelle, afin de contribuer à la gestion efficace et équitable des procédures décrite dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC, conformément à l'objectif stratégique VI; et ii) de souligner le rôle que peuvent jouer les magistrats dans la promotion du respect de la propriété intellectuelle dans leurs pays respectifs. Vingt-quatre membres de la magistrature du Cameroun, du Congo et du Gabon ont pris part à l'atelier.

- Atelier régional sur l'élimination, dans le respect de l'environnement, des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle, Bangkok (Thaïlande), 21 et 22 novembre 2013. Les objectifs de l'atelier, organisé conjointement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Asia-Pacific Research and Training Network on Trade (ARTNeT) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient: i) de renforcer, dans l'intérêt du public, les capacités de mise à l'écart des circuits commerciaux, sans risques pour l'environnement, des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle, y compris celles contenant des substances dangereuses; ii) de renforcer la collaboration entre l'OMPI, la CESAP et le PNUE en matière de destruction des produits nocifs pour l'environnement; iii) d'établir une coopération et une collaboration avec le secteur privé pour contribuer à mettre sur pied des infrastructures d'élimination, de démontage ou de recyclage, dans le respect de l'environnement, des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle; iv) de maintenir la sécurité environnementale et de promouvoir le développement durable; et v) d'élaborer une stratégie cohérente dans la région de l'ANASE pour assurer la mise à l'écart des circuits commerciaux, dans le respect de l'environnement, des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle. L'atelier a été suivi par quelque 80 participants, représentant les douanes, la police, la magistrature, les agences pour l'environnement et les offices de propriété intellectuelle de neuf pays de l'ANASE; des organisations intergouvernementales comme l'Organisation mondiale des douanes (OMD); l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO), l'ambassade des États-Unis d'Amérique et le secteur privé.

- Atelier sous-régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des États membres de l'OAPI, Dakar (Sénégal), 25 – 27 novembre 2013. L'atelier était organisé en coopération avec l'OAPI, l'INPI (France) et le Gouvernement de la République du Sénégal. Il avait pour but i) d'améliorer les connaissances et les compétences des participants sur les questions relatives aux litiges en matière de propriété intellectuelle, afin de contribuer à la gestion efficace et équitable des procédures décrites dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC, conformément à l'objectif stratégique VI; et ii) de souligner le rôle que peuvent jouer les magistrats dans la promotion du respect de la propriété intellectuelle dans leurs pays respectifs. Quelque 40 membres de la magistrature du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal ont pris part à l'atelier.

- Atelier national sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Doha (Qatar), 26 et 27 novembre 2013. Les objectifs de l'atelier, organisé en coopération avec le Centre de la propriété intellectuelle du Qatar, Ministère de la justice, dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient d'examiner : i) l'incidence de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle sur le développement social et économique du Qatar; ii) les normes minimales et les éléments de flexibilité prévus à la partie III de l'Accord sur les ADPIC; iii) les questions d'actualité telles que la sensibilisation des consommateurs à titre préventif et la mise à l'écart des circuits commerciaux équitables des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle; et iv) de souligner l'importance des stratégies nationales et régionales visant à établir une coopération efficace, y compris des partenariats public-privé. L'atelier a été suivi par 80 participants représentant le Ministère de l'éducation, les douanes, la police, les institutions universitaires, la Chambre de commerce, les associations de consommateurs, des cabinets d'avocats, des titulaires de droits et les médias.

- Colloque judiciaire de l'OMPI sur les droits de propriété intellectuelle, Washington (États-Unis d'Amérique), 3 – 6 décembre 2013. Les objectifs du colloque, organisé en coopération avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), étaient de renforcer les compétences et les connaissances des juges de pays en développement afin de favoriser une gestion et un règlement justes, efficaces et cohérents des cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, et de permettre une meilleure compréhension des questions relatives à la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle, tout en tenant compte des préoccupations liées au développement énoncées dans l'objectif stratégique VI. Le colloque a été suivi par 11 juges de la Barbade, du Brunéi Darussalam, du Liban, de la Malaisie, du Malawi, de la Tanzanie, de la Thaïlande, du Yémen et du Zimbabwe.

- Cours de formation sur l'application des droits de PI, Tokyo (Japon), 9 – 13 décembre 2013. Les objectifs du cours de formation, organisé conjointement avec le JPO, dans le cadre de l'objectif stratégique VI, étaient : i) d'examiner les normes minimales et les options prévues dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; ii) de discuter de diverses questions se rapportant à la promotion du respect de la propriété intellectuelle et de son application, comme d'autres modèles pour faire face à la contrefaçon et au piratage et la destruction ou la mise hors circuit de marchandises portant atteinte à un droit, l'attitude des consommateurs à l'égard de la contrefaçon et du piratage, et les dernières évolutions de la jurisprudence internationale; iii) d'examiner les motifs, les éléments, les enquêtes et les poursuites des crimes et des atteintes à la propriété intellectuelle, notamment le prononcé de la peine et la proportionnalité; et iv) d'analyser le rôle de diverses parties prenantes dans l'intérêt d'une coopération stratégique et efficace. Le cours de formation a été suivi par 31 participants : des hauts fonctionnaires du ministère public, de la magistrature, de l'administration des douanes et de la police, de l'inspection du marché et des offices de propriété intellectuelle ayant tous une expérience pertinente des questions de propriété intellectuelle, représentant l'Algérie, le Bhoutan, le Cambodge,

la Chine, l'Indonésie, , la Malaisie, le Maroc, le Myanmar, le Pakistan, les Philippines, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam. Le programme de l'OMPI a été précédé, du 2 au 6 décembre 2013, par un programme mené sous l'égide du JPO, centré sur l'expérience japonaise.

8. De plus, le programme 17 a participé à divers programmes de formation à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, des enseignants de propriété intellectuelle et des étudiants en droit et réalisé des présentations sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, entre autres : le cours avancé conjoint OMPI-Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, Genève (Suisse), du 11 au 22 mars 2013; le programme d'été sur les organisations internationales, le droit et la diplomatie de l'OMPI et du Washington College of Law de l'American University, Washington (États-Unis d'Amérique), du 28 mai au 21 juin 2013; le colloque conjoint OMPI-OMC à l'intention des enseignants de propriété intellectuelle, Genève (Suisse), du 17 au 28 juin 2013; le cours d'été sur la propriété intellectuelle conjoint OMPI-Université de Genève, Genève (Suisse), du 24 juin au 5 juillet 2013.

II. COORDINATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

9. Conformément aux objectifs énoncés dans le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2012-2013, le programme 17 a continué d'œuvrer en faveur d'une coopération internationale systématique et efficace afin d'assurer une approche équilibrée et transparente en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, dans le cadre de l'objectif stratégique VI et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, de favoriser l'efficacité et l'efficience des activités connexes et d'éviter un chevauchement des travaux. Les activités réalisées sont notamment les suivantes :

- Septième et huitième réunions du Groupe "contrefaçon et piraterie" de l'OMD (CAP), Bruxelles (Belgique), 23 et 24 octobre 2012 et 6 et 7 mai 2013. L'OMPI a poursuivi sa coopération avec l'OMD et a participé aux septième et huitième réunions du Groupe CAP. Les réunions ont porté sur les expériences et les pratiques concernant les activités et les outils de renforcement des capacités. Les efforts et initiatives entrepris par les administrations douanières membres dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon et le piratage y ont été examinés.
- Deuxième session de la table ronde multipartite sur l'assistance technique dans la lutte contre les médicaments contrefaits, Genève (Suisse), 26 novembre 2012. La table ronde informelle réunissant des représentants d'Interpol, de l'OMD, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'OMC, du Centre Sud, de la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) et de Third World Network, s'est tenue au siège de l'OMPI. Elle visait à renforcer la coopération concrète entre les organisations représentées, notamment par la mise en commun des compétences techniques dans le souci de fournir une assistance technique efficace et équilibrée pour lutter contre les médicaments contrefaisants.
- Conférence technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le trafic illicite de médicaments frauduleux, Vienne (Autriche), 14 et 15 février 2013. L'OMPI a participé à la Conférence, dont l'objectif était de mieux comprendre le trafic de produits médicaux "de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits" et de partager les expériences régionales et nationales au niveau des États membres, des organisations internationales et des parties prenantes du secteur privé, sur la base de la résolution 20/6 de 2011 de l'ONUDC sur les médicaments frauduleux qui donne mandat à l'ONUDC d'œuvrer en faveur du renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de médicaments frauduleux dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée".

- Troisième forum arabe sur la lutte contre la fraude commerciale, la contrefaçon et la protection des droits de propriété intellectuelle, Riyad (Arabie saoudite), 3 – 5 mars 2013. L'OMPI a participé au troisième forum arabe qui était organisé par l'administration des douanes du Royaume d'Arabie saoudite. Le programme de ce forum, qui s'adressait principalement aux fonctionnaires de l'administration douanière des États membres de la Ligue des États arabes, a couvert des thèmes comme les efforts des organisations internationales pour lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle; la fraude commerciale et les violations des droits de propriété intellectuelle dans le commerce électronique; l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement; les outils techniques nécessaires pour garantir l'efficacité des interventions douanières; et le rôle des consommateurs dans la lutte contre la fraude commerciale et les atteintes aux droits de propriété intellectuelle. L'OMPI a présenté le cadre d'application de la réglementation relative à la propriété intellectuelle au niveau international, ciblant plus particulièrement la partie III de l'Accord sur les ADPIC.
- Septième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, Istanbul (Turquie), 24 – 26 avril 2013. Le septième Congrès mondial a été présidé par l'OMD et organisé par l'administration douanière turque, avec le soutien de l'Union des chambres et des bourses de commerce de Turquie (TOBB), et coorganisé par l'OMPI, Interpol, le Plan d'action du monde de l'entreprise pour mettre un terme à la contrefaçon et au piratage de la Chambre de commerce internationale (CCI/BASCAP) et l'Association internationale pour les marques (INTA). L'OMPI a dirigé des groupes d'experts sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle; la détermination de la juridiction compétente dans les atteintes transfrontalières; et les partenariats public-privé et autres mécanismes d'autorégulation. Plus de 850 délégués provenant de plus d'une centaine de pays ont participé à ce congrès.
- Réunion de l'IPR Business Partnership Group, Genève (Suisse), 13 juin 2013. L'OMPI a poursuivi sa coopération avec l'IPR Business Partnership Group, communiquant à cette occasion des informations sur le programme de travail de l'ACE et soulignant l'importance de l'objectif stratégique VI.
- Conférence internationale sur le commerce de produits contrefaisants, pirates ou de contrebande – Une menace pour la sécurité nationale et l'économie, New Delhi (Inde), 19 et 20 septembre 2013. L'OMPI a participé à la conférence organisée par le comité de la Fédération indienne des chambres de commerce et d'industrie (FICCI) chargé de la lutte contre les activités de contrebande et de contrefaçon qui détruisent l'économie (CASCADE), en coopération avec le CCI/BASCAP. L'OMPI a présenté ses travaux dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle et a débattu des programmes volontaires convenus entre les intermédiaires et les titulaires de droits avec l'appui du secteur public.
- Réunion du comité de la propriété intellectuelle et du droit international privé de l'Association du droit international (ILA), Paris (France), 25 et 26 octobre 2013. L'OMPI a assisté à la réunion du comité de l'ILA, qui s'emploie actuellement à regrouper les principes adoptés à ce jour qui régissent l'interface entre le droit international privé et la propriété intellectuelle.
- Réunion plénière de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, Alicante (Espagne), 28 et 29 octobre 2013. L'OMPI a participé à la réunion plénière de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, qui a porté sur l'examen des programmes de travail passés, actuels et futurs de l'observatoire.
- Conférence internationale sur l'élaboration de stratégies communes pour lutter contre la corruption et le crime, New Delhi (Inde), 11 – 13 novembre 2013. L'OMPI a participé à la

conférence, organisée par le Central Bureau of Investigation (CBI) qui célébrait son cinquantième anniversaire. La conférence a témoigné de la volonté politique de s'attaquer à la criminalité économique et à la corruption. L'OMPI a présenté ses activités dans le cadre de l'objectif stratégique VI. La conférence a réuni environ un millier de participants de neuf pays, ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales dont Interpol et l'ONUDC.

III. PUBLICATIONS

10. En novembre 2012, dans le cadre de sa série de recueils de jurisprudence en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, l'OMPI a publié la troisième édition du recueil établi en anglais par le Juge Louis Harms, ancien vice-président de la Cour suprême d'appel d'Afrique du Sud. Ce recueil est une compilation de la jurisprudence relative à l'application des droits établie par un grand nombre d'instances et de tribunaux, qui fournit une analyse approfondie de la jurisprudence de *common law* et de droit civil, mettant en évidence les similitudes et, s'il y a lieu, les différences entre les deux systèmes. Il couvre les décisions les plus récentes sur des questions d'actualité dans des pays de *common law* et de droit civil. Cette troisième édition du recueil en anglais ainsi que le recueil rédigé en espagnol par le Professeur Horacio Rangel Ortiz et publié en 2011 sont disponibles gratuitement en ligne. Une nouvelle édition du recueil en français établie par le Professeur Mireille Buydens et la traduction en arabe du recueil établi par le Juge Louis Harms devraient être publiées au cours du premier semestre 2014.

11. Le programme 17 a aussi contribué à de nombreuses publications de l'OMPI, intégrant des informations en lien avec l'objectif stratégique VI, et a continué de développer son service visant à faciliter l'accès en ligne aux bases de données de jurisprudence en matière de propriété intellectuelle. Les États membres et les observateurs du comité sont invités à communiquer toute information supplémentaire dont ils disposeraient.

12. Les faits nouveaux et les questions d'actualité dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle aux échelons national et international font l'objet d'un bulletin électronique périodique qui met l'accent sur les activités de sensibilisation. Les États membres et les observateurs du comité sont invités à communiquer au Secrétariat toute information pertinente qu'ils souhaitent voir figurer dans ces bulletins.

IV. PROGRAMME DES PRIX DE L'OMPI

13. Dans le cadre de l'appui fourni par l'OMPI aux États membres, le programme des prix de l'OMPI a permis de remettre, durant la période considérée, 280 médailles / trophées et 300 certificats à des inventeurs et créateurs de 45 États membres.

14. Le Comité consultatif est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.

[Fin du document]